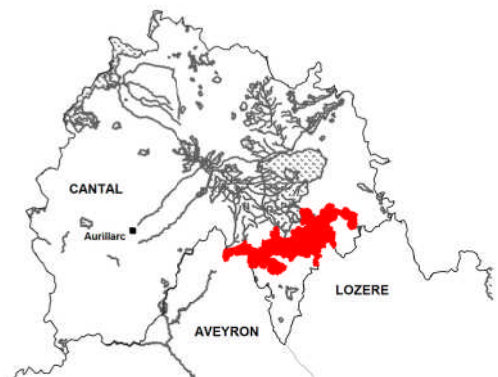




Évaluation des incidences NATURA 2000



Auvergne
Cantal



C. Talon – Communauté de communes du Pays de Pierrefort

Site >> Gorges de la Truyère

CARTE D'IDENTITÉ DU SITE

| | |
|--|---|
| DIRECTIVE : | Oiseaux |
| N° D'IDENTIFICATION UE : | FR8312010 |
| DÉPARTEMENT(S) CONCERNÉ(S) : | Cantal |
| COMMUNE(S) CONCERNÉE(S) : | Alleuze, Anglards-de-Saint-Flour, Chaliers, Chaudes-Aigues, Espinasse, Faverolles, Fridefont, Jabrun, Lavastrie, Lieutadès, Loubaresse, Maurines, Neuvéglise, Oradour, Paulhenc, Ruynes-en-Margeride, Saint-Georges, Saint-Marc, Saint-Martial, Sainte-Marie, Sériers, Villedieu. |
| SURFACE : | 21 602 ha |
| SITUATION DANS LE RÉSEAU RÉGIONAL : | A l'extrême sud-est du département, en amont et à l'est de la ZPS FR7312013 « Gorges de la Truyère », au sud de la ZPS FR8312005 « Planèze de Saint-Flour », au nord du site FR8301069 « Aubrac ». |
| DOCUMENT D'OBJECTIFS (DOCOB) : | Validé le 04/11/2011 |
| STRUCTURE ANIMATRICE : | Communauté de Communes du Pays de Pierrefort-Neuvéglise Contact : Céline Talon Maison des Services 1 bis, rue du Plomb du Cantal 15230 Pierrefort Tél: 04 71 23 23 54 http://gorgesdelatruyere-cantal.n2000.fr/ |



ENJEUX POUR LES ESPECES DU SITE

ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE QUI JUSTIFIENT LA DÉSIGNATION DU SITE

| Code et nom de l'espèce | Principales caractéristiques | Etat de conservation à l'échelle biogéographique / sur le site Localisation sur le site Enjeux particuliers sur le site | Exemples d'incidences possibles d'un projet | Exemples de mesures pour éviter ou limiter les incidences d'un projet |
|-------------------------|---|---|---|---|
| A030 Cigogne noire | Echassier de 95-100 cm de long, à manteau noir, dessous de la queue, ventre et aisselles blancs. Adeptes des grandes zones boisées surtout feuillues, en plaine et près de zones humides. | / Espèce migratrice régulière | Altération / destruction des habitats | Conservé les zones humides : étangs, marais, prairies humides Maintenir la mosaïque des habitats favorable à la nidification et au nourrissage |
| | | | Pollution des eaux provoquant la diminution des ressources alimentaires | Proscrire |
| | | | Dérangements dans les sites de nidification | Eviter notamment en période de reproduction |
| | | | Passage / installation de lignes électriques | Eviter |
| A031 Cigogne blanche | Grand échassier long de 1-1,15 m, entièrement blanc hormis l'extrémité et le bord postérieur des ailes (noirs), à bec et pattes longs et rouge vif. Adeptes des prairies humides et zones marécageuses, tout en se nourrissant aussi dans les pâturages et cultures, appréciant le voisinage de l'Homme, surtout lors de la reproduction. | / Espèce migratrice régulière | Altération / destruction des habitats | Conservé les zones humides : étangs, marais, prairies humides Maintenir la mosaïque des habitats favorable à la nidification et au nourrissage |
| | | | Pollution des eaux provoquant la diminution des ressources alimentaires | Proscrire |
| | | | Dérangements dans les sites de nidification | Eviter notamment en période de reproduction |
| | | | Passage / installation de lignes électriques | Eviter |
| A072 Bondrée apivore | Rapace diurne de 52-60 cm de long, très semblable à la Buse variable mais à la tête petite. Adeptes des massifs boisés et prairies en mosaïque, avec présence régulière de zones humides. | / favorable 30-40 couples nicheurs estimés | Intensification agricole : utilisation de produits phytosanitaires provoquant une diminution des proies, transformation des prairies en cultures de céréales ; ou au contraire déprise agricole (fermeture des milieux) | Eviter |
| | | | Coupes rases, plantations | Maintenir les habitats forestiers originels |
| | | | Dérangements à proximité de l'aire | Toujours rechercher les couples avant travaux sur les secteurs de ripisylve Proscrire les travaux et la fréquentation à proximité en période de reproduction (1er mai-15 août) |
| A073 Milan noir | Rapace diurne de 50-60 cm de long, à la queue faiblement échancrée et à la coloration très sombre. Adeptes des grandes vallées alluviales. Niche dans les zones forestières à proximité de milieux aquatiques mais fréquente une grande diversité de milieux pour se nourrir (zones cultivées, bocage, bois, zones humides...) | / favorable 20-50 couples nicheurs estimés | Utilisation de produits chimiques pouvant se retrouver dans les carcasses dont l'espèce se nourrit : pesticides, bromadiolone (lutte contre les rongeurs)... | Eviter ces produits |
| | | | Intensification de l'agriculture (développement des monocultures, destruction des haies...) ou au contraire déprise agricole | Maintenir la mosaïque d'habitats (ouverts et forestiers) grâce à une agriculture traditionnelle, maintenir les zones humides |

| Code et nom de l'espèce | Principales caractéristiques | Etat de conservation à l'échelle biogéographique / sur le site Localisation sur le site Enjeux particuliers sur le site | Exemples d'incidences possibles d'un projet | Exemples de mesures pour éviter ou limiter les incidences d'un projet |
|---------------------------------|---|---|---|---|
| | | | (reboisement des friches et des landes), entraînant une diminution des proies, des sites de nidification et d'alimentation | |
| | | | Diminution de la disponibilité en charognes | Laisser les carcasses sur place |
| | | | Installation de lignes électriques | Eviter |
| | | | Dérangement à proximité de l'aire en période de nidification | Proscrire les travaux et la fréquentation à proximité en période de reproduction (15 mars-15 juillet) |
| | | | | Rechercher les couples avant travaux sur les secteurs de ripisylve |
| A074 Milan royal | Rapace diurne de 59-66 cm de long, à la queue profondément échancrée et à la tête grise finement striée de noir tranchant avec le reste du corps (roux). Adeptes des zones agricoles ouvertes associant élevage extensif et polyculture, des lisières de massifs forestiers (niche le plus souvent en forêt), souvent en piémont des massifs montagneux | / défavorable inadéquat 25-50 couples nicheurs estimés | Utilisation de produits chimiques pouvant se retrouver dans les carcasses dont l'espèce se nourrit : pesticides, bromadiolone (lutte contre les rongeurs)... | Eviter ces produits |
| | | | Intensification de l'agriculture (développement des monocultures, destruction des haies...) ou au contraire déprise agricole (reboisement des friches et des landes), entraînant une diminution des proies, des sites de nidification et d'alimentation | Maintenir la mosaïque d'habitats (ouverts et forestiers) grâce à une agriculture traditionnelle |
| | | | Installation de lignes électriques (collisions) | Eviter |
| | | | Dérangement à proximité de l'aire en période de nidification | Proscrire les travaux et la fréquentation à proximité en période de reproduction (15 février-15 juillet) |
| | | | | Rechercher les couples avant travaux sur les secteurs de ripisylve |
| A078 Vautour fauve | Très grand rapace diurne (95-105 cm de long) au plumage fauve (queue et moitié postérieure des ailes brun-noir), la petite tête et le long cou étant couverts d'un fin duvet blanc, et la base du cou munie d'une collerette blanche. Adeptes des larges vallées en basse montagne, des collines aux abords de vastes plaines, des causses et hauts-plateaux, nichant sur les corniches des falaises surtout calcaires. | / Espèce erratique mais régulière | Utilisation de produits chimiques pouvant se retrouver dans les carcasses dont l'espèce se nourrit : pesticides, bromadiolone (lutte contre les rongeurs)... | Eviter ces produits |
| | | | Modification des pratiques agropastorales entraînant une diminution de la disponibilité en charognes | Maintenir la mosaïque d'habitats ouverts constituant ses lieux de prospection, grâce à une agriculture traditionnelle |
| A080 Circaète- Jean-le-Blanc | Rapace diurne de 65-70 cm de long, aux ailes brunes dessus et blanches dessous, corps tacheté. Adeptes des milieux ouverts et ensoleillés riches en reptiles (dont il se nourrit), alternant avec landes, forêts et zones humides. Niche souvent à la cime d'arbres tabulaires | / favorable 10-15 couples nicheurs estimés | Intensification de l'agriculture (développement des monocultures, destruction des haies...) ou au contraire déprise agricole (reboisement des friches et des landes), entraînant une diminution des proies, des sites de nidification et d'alimentation | Maintenir la mosaïque d'habitats (ouverts et forestiers) grâce à une agriculture traditionnelle |

| Code et nom de l'espèce | Principales caractéristiques | Etat de conservation à l'échelle biogéographique / sur le site Localisation sur le site Enjeux particuliers sur le site | Exemples d'incidences possibles d'un projet | Exemples de mesures pour éviter ou limiter les incidences d'un projet |
|-----------------------------|---|---|---|--|
| | | | Développement de la fréquentation à des fins sportives et ludiques (escalade, vol libre...) | Encadrer ces pratiques de façon à ne pas affecter la reproduction (15 mars-15 août) |
| | | | Activités forestières (coupes, ouvertures de pistes...) | Rechercher les couples avant travaux |
| | | | Utilisation de pesticides | Proscrire |
| | | | Installation de lignes électriques (collisions) | Eviter |
| A081 Busard des roseaux | Plus sombre et plus grand (48-56 cm de long) que les autres busards, mâle brun foncé dessus, brun-roux dessous, avec la tête et le cou jaunâtres et rayés de brun ; femelle brune avec la calotte, la gorge et le bord antérieur des ailes jaunâtres. Adeptes des grandes roselières dans les marais ou jouxtant les étangs et lacs peu profonds, ainsi que des prairies humides pour chasser. | / Espèce migratrice régulière | Altération / disparition des zones humides (boisement ou mise en culture suite au drainage ou au comblement naturel) | Préserver les zones humides |
| | | | Intensification de l'agriculture (développement des monocultures, destruction des haies...) ou au contraire déprise agricole (reboisement des friches et des landes), entraînant une diminution des proies, des sites de nidification et d'alimentation | Maintenir la mosaïque d'habitats agricoles ouverts grâce à une agriculture traditionnelle |
| | | | Pollution de l'eau | Maintenir la qualité de l'eau |
| A082 Busard Saint-Martin | Rapace diurne élancé de 44-52 cm de long, gris bleuté dessus et blanc dessous avec le bout des ailes noir (mâle), brun foncé nuancé de roux dessus et blanc jaunâtre rayé de brun dessous (femelle). Adeptes des milieux ouverts à végétation peu élevée, survolés à 1-2 mètres de hauteur : champs, prairies, friches basses, aussi landes, coupes forestières et marais. | / défavorable inadéquat 5-10 couples nicheurs estimés | Destruction / altération des habitats de reproduction par drainage des marais, intensification de l'agriculture et de la sylviculture (plantations des landes) | Eviter ces pratiques |
| | | | Travaux forestiers | Travailler en dehors de la période de reproduction |
| A084 Busard cendré | Rapace diurne élancé, long de 42-47 cm de long, mâle gris cendré dessus avec une fine barre noire sur les ailes, blanc strié de rouille dessous avec 2 fines barres noires sous les ailes (noires à leur extrémité) ; femelle brune dessus avec une tache blanche au croupion, brun clair tacheté et barré de brun-noir dessous. Adeptes de milieux ouverts variés à végétation peu élevée, survolés à 1-2 mètres de hauteur : champs de céréales, prairies, friches, landes, marais, jeunes plantations... | / Espèce migratrice régulière, potentiellement nicheuse | Récolte précoce des céréales (devenues son habitat de substitution pour la nidification) et mutations agricoles (passage au maïs) | Pratiquer une récolte plus tardive permettant l'envol des jeunes, conserver les cultures de céréales |
| | | | Destruction / boisement des landes (habitat de nidification originel) | Repérer / déplacer les nids et jeunes avant / pendant la récolte |
| | | | | Maintenir les landes |
| A092 Aigle botté | Le plus petit des aigles avec 52-57 cm de long, à grosse tête proéminente. Forme claire blanche dessous et un peu striée à la poitrine et à la tête ; forme sombre brun foncé à brun roux dessous. Adeptes des milieux forestiers ou semi-forestiers calmes et secs, entrecoupés d'espaces ouverts ou de landes, nichant souvent dans de vieux arbres en haut de versants bien exposés | / favorable 15-20 couples nicheurs estimés (grandes futaies feuillues ou mixtes des vallées accidentées à l'étage collinéen) | Diminution des grands massifs forestiers, plantations de résineux | Maintenir les habitats forestiers, ne pas couper les arbres mûrs |
| | | | Travaux forestiers (création de pistes...) et autres activités dérangeantes (tourisme, sports de nature : moto trial...) | Toujours rechercher les couples avant travaux sur les forêts de pente |
| | | | | Réaliser les activités hors période de reproduction (1er avril-15 août) |

| Code et nom de l'espèce | Principales caractéristiques | Etat de conservation à l'échelle biogéographique / sur le site Localisation sur le site Enjeux particuliers sur le site | Exemples d'incidences possibles d'un projet | Exemples de mesures pour éviter ou limiter les incidences d'un projet |
|---------------------------|--|---|---|---|
| A094 Balbuzard pêcheur | Grand rapace diurne (50-58 cm de long) au corps élancé, brun foncé dessus, blanc dessous avec une barre noire sous les ailes (tenues coudées en vol) et une grosse tache noire au niveau de leurs poignets ; tête claire, trait noir sur les yeux jaunes, assez long bec crochu. Hôte des abords largement boisés des grands cours d'eau, étangs et lacs lui procurant des territoires de pêche vastes et variés. | / Espèce migratrice régulière | Intensification de l'agriculture (développement des monocultures, destruction des haies...) ou au contraire déprise agricole (reboisement des friches et des landes), entraînant une diminution des proies, des sites de nidification et d'alimentation Altération des eaux stagnantes (drainage) ou courantes (recalibrage des berges) Pollution de l'eau | Maintenir la mosaïque d'habitats (ouverts et forestiers) grâce à une agriculture traditionnelle Conserver l'état naturel des surfaces d'eau libre : étangs, lacs, grands cours d'eau Maintenir la qualité de l'eau et de la ressource piscicole |
| A098 Faucon émerillon | Petit rapace diurne (24-33 cm de long), plus robuste que les autres petits faucons, mâle gris-bleu dessus et crème roussâtre fortement tacheté de brun-noir dessous, à queue grise mais noire à l'extrémité ; femelle brun foncé dessus, crème strié de brun-noir dessous, à queue brune mais noire au bout. En hiver, principalement hôte des estuaires et du littoral ouest, mais pouvant être rencontré partout ailleurs en plaine notamment lors des migrations : marais, polders, landes, cultures... | / Espèce migratrice et hivernante régulière | Intensification de l'agriculture (développement des monocultures, destruction des haies...) ou au contraire déprise agricole (reboisement des friches et des landes), entraînant une diminution des proies, des sites de nidification et d'alimentation | Maintenir la mosaïque d'habitats ouverts grâce à une agriculture traditionnelle Eviter les reboisements (pins...) |
| A103 Faucon pèlerin | Femelle de ce rapace diurne à la taille d'un gros pigeon, et d'un tiers supérieure au mâle, de 34-50 cm. Gorge et haut de la poitrine blancs, dessus gris bleu à gris ardoise, dessous blanc strié de noir, moustache arrondie sombre. Adeptes des sites rupestres (falaises, barres rocheuses) pour nicher | / favorable 10-18 couples nicheurs estimés | Intensification de l'agriculture (développement des monocultures, destruction des haies...) ou au contraire déprise agricole (reboisement des friches et des landes), entraînant une diminution des proies, des sites de nidification et d'alimentation Travaux, développement de la fréquentation à des fins sportives et ludiques (escalade, vol libre...) Destruction directe au fusil et désairage des jeunes pour la fauconnerie | Maintenir la mosaïque d'habitats (ouverts et forestiers) grâce à une agriculture traditionnelle Encadrer ces pratiques de façon à ne pas affecter la reproduction (1er février-20 juin) Rechercher les couples avant travaux Proscrire |
| A127 Grue cendrée | oiseau imposant, en grande partie de couleur gris cendré comme son nom l'indique. Une épaisse touffe de plumes tombe à l'arrière du corps. La partie postérieure de l'aile est noire, comme le long cou et la tête qui sont traversés par une large bande blanche partant de l'arrière de l'œil et descendant de chaque côté du cou. Le dessus de la tête, dénudé, présente une calotte rouge. Le bec, long, droit et pointu, est gris verdâtre. Les pattes, très longues comme les ailes, sont noires. Le jeune de l'année se | / Espèce migratrice régulière | Disparition / altération des habitats dues notamment à l'abandon de l'élevage traditionnel et aux reboisements Assèchement des zones humides, drainage Pollution des eaux provoquant la diminution des ressources alimentaires | Maintenir une mosaïque de milieux agricoles ouverts favorable au nourrissage Conserver les zones humides : étangs, marais, prairies humides Ne pas polluer |

| Code et nom de l'espèce | Principales caractéristiques | Etat de conservation à l'échelle biogéographique / sur le site Localisation sur le site Enjeux particuliers sur le site | Exemples d'incidences possibles d'un projet | Exemples de mesures pour éviter ou limiter les incidences d'un projet |
|---------------------------------|---|---|--|--|
| | distingue par son corps gris teinté de brun, sa tête et son cou brun rougeâtre ; son œil est brun (rouge chez l'adulte). L'espèce mesure 1,1-1,2 m de long (dont 50-55 cm pour le corps). A l'automne et en hiver, la Grue cendrée fréquente les grandes cultures et les prairies proches de vastes plans d'eau peu profonds (dortoirs nocturnes) ; lors de la reproduction, les marais et tourbières jouxtant les plans d'eau sont privilégiés. | | | |
| A140 Pluvier doré | Oiseau de 26-29 cm de long ; en plumage nuptial, dessus brun-noir tacheté de jaune, face, avant du cou, poitrine et ventre noirs et séparés des parties supérieures par une ligne blanche en « S » partant du bec jusqu'au-dessous de la queue (blanc) ; en hiver, dessus brun tacheté de jaune, joues, cou et poitrine brun jaunâtre tacheté de gris, gorge, ventre et dessous des ailes blancs. En hiver, adepte des plaines cultivées et labourées (céréales d'hiver...), des prairies, polders et vasières. | / Espèce migratrice régulière | Intensification de l'agriculture (développement des monocultures, destruction des haies...) ou au contraire déprise agricole (reboisement des friches et des landes), entraînant une diminution des sites d'alimentation Fragmentation des habitats suite au développement urbanistique et aux incendies | Maintenir la mosaïque d'habitats agricoles ouverts grâce à une agriculture traditionnelle (préservation des prairies de fauche, des zones herbeuses et des pâtures), à un contrôle du développement urbain et à la prévention des incendies |
| A215 Grand-duc d'Europe | Très gros rapace nocturne de 60-75 cm de long, au corps massif et à la grosse tête surmontée de 2 aigrettes de plumes formant des « oreilles » bien visibles, brun jaunâtre strié de noir dessus, jaune brunâtre tacheté de noir dessous. Adepte des terrains dégagés aux abords des falaises et barres rocheuses boisées (où il niche) | / favorable 6-8 couples nicheurs estimés | Intensification de l'agriculture (développement des monocultures, destruction des haies...) ou au contraire déprise agricole (reboisement des friches et des landes), entraînant une diminution des proies, des sites de nidification et d'alimentation Travaux, développement de la fréquentation à des fins sportives et ludiques (escalade, vol libre, canyoning...) Pose de clôtures en fils barbelés Installation de réseaux électriques aériens, routiers et ferrés (collision) | Maintenir la mosaïque d'habitats (ouverts et forestiers) grâce à une agriculture traditionnelle Encadrer ces pratiques de façon à ne pas affecter la reproduction (1er décembre-1er août) Rechercher les couples avant travaux Eviter Eviter |
| A224 Engoulevent d'Europe | Oiseau de 26-28 cm de long, à chant nocturne typique (ronnement sourd portant jusqu'à 500 m, rappelant un bruit de cyclomoteur) et aux couleurs mimétiques avec le sol ou l'écorce. Adepte des milieux semi boisés, à buissons alternant avec du sol nu, sec, sableux ou pierreux (où il niche) : friches, landes, coupes, lisières et clairières forestières | / favorable Plus de 50 couples nicheurs estimés | Altération / destruction des habitats Usage des pesticides diminuant la disponibilité en insectes | Maintenir une mosaïque d'habitats favorables à la reproduction : éviter le reboisement des landes en pins et la fermeture des milieux ouverts Eviter les travaux en période de reproduction (1er mai-15 août) Eviter |
| A229 Martin-pêcheur d'Europe | Oiseau vivement coloré (bleu-vert métallique, roux chaud sur les parties inférieures) de 17-20 | / Espèce erratique, à la | Canalisation des cours d'eau, déboisement des berges... | Maintenir la dynamique fluviale (berges naturelles...) |

| Code et nom de l'espèce | Principales caractéristiques | Etat de conservation à l'échelle biogéographique / sur le site Localisation sur le site Enjeux particuliers sur le site | Exemples d'incidences possibles d'un projet | Exemples de mesures pour éviter ou limiter les incidences d'un projet |
|-------------------------------|---|---|---|---|
| | cm, au corps court et trapu comparé à la grosse tête prolongée d'un long bec en poignard (4 cm). Adeptes des rives des cours d'eau et des lacs, des étangs, gravières en eau, marais et canaux peu turbides, avec secteurs de berges meubles et abruptes (érodées) pour le forage du nid | fréquence inconnue | Drainage des zones humides Pollution de l'eau | Ne pas drainer Maintenir la qualité de l'eau et de la ressource piscicole |
| A236 Pic noir | Le plus grand pic européen (44-48 cm de long), entièrement noir sauf une tache rouge vif du front à la nuque chez le mâle, limitée à la nuque chez la femelle. Tambourinage audible à plus d'un kilomètre. Adeptes des grands massifs boisés (200-500 ha), avec présence d'arbres âgés et de bois mort en abondance (troncs, grosses branches, souches) | / favorable Espèce présente mais nombre de couples nicheurs indéterminé | Diminution des grands massifs forestiers, coupes à blanc des vieux peuplements, raccourcissement des rotations, enrésinement intense | Préserver les massifs de résineux et de Hêtres avec des arbres d'âges et de tailles différents Conservés les arbres morts et à loges |
| A238 Pic mar | Pic de 19-22 cm de long, à plumage mélangé de noir et de blanc et à calotte rouge (plus vive et unie chez le mâle). Tambourinage exceptionnel et de faible portée. Adeptes des vieilles forêts feuillues (chênaies et chênaies-charmaies surtout), régulièrement dans les peuplements thermophiles d'essences à écorce rugueuse | / favorable Espèce présente mais nombre de couples nicheurs indéterminé | Diminution des grands massifs forestiers, coupes à blanc des vieux peuplements, raccourcissement des rotations, enrésinement intense | Conservés les vieux massifs de feuillus Conservés les arbres morts et à loges |
| A246 Alouette lulu | Petite alouette de 15 cm de long, à teinte dominante brunâtre dessus, blanche dessous (mais flancs et poitrine lignés de brun-noir). Adeptes des milieux dégagés, secs et ensoleillés en zone collinéenne et de moyenne montagne : bocage, landes, friches, pâturages pauvres, vignes et clairières forestières | / favorable Plus de 100 couples nicheurs estimés | Disparition / modification des habitats suite à l'intensification des pratiques agricoles (abandon de l'élevage traditionnel, des haies, des prairies, utilisation de pesticides limitant le nombre de proies) ou au contraire à la déprise agricole (reboisements spontanés ou volontaires des landes) | Maintenir le pâturage extensif et débroussailler Maintenir les haies, murets et bosquets Ne pas boiser |
| A255 Pipit rousseline | Grand pipit (16,5 cm de long) à la longue queue évoquant en vol une bergeronnette, fauve pâle un peu strié de brun dessus et sur la calotte, blanc-crème dessous (lavé de roussâtre sur la poitrine et les flancs), à large sourcil crème souligné de brun-noir du bec jusque derrière l'oeil. Adeptes des lieux sablonneux, plats et secs, à végétation rase piquetée de buissons : plaines caillouteuses, pelouses, jachères, landes basses, gravières, carrières, lits secs des cours d'eau, causses, dunes. | / Espèce migratrice régulière | Embroussaillage et colonisation par la forêt | Maintenir les zones de landes par un pâturage extensif tardif |
| A338 Pie-grièche écorcheur | Passereau de 16-18 cm de long, à la silhouette d'un « rapace miniature ». Mâle vivement coloré, à manteau brun-roux, calotte et croupion gris cendré, dessous rose vineux, masque noir de « bandit ». Femelle terne, brun-gris dessus, blanc jaunâtre sale | / favorable Plus de 500 couples nicheurs estimés | Intensification de l'agriculture (développement des monocultures, destruction des haies...) ou au contraire déprise agricole (reboisements spontanés ou volontaires des friches et des landes), entraînant une | Maintenir la mosaïque d'habitats agricoles ouverts grâce à une agriculture traditionnelle (préservation des prairies de fauche, des zones herbeuses et des pâtures), à un contrôle du développement urbain et à la prévention des incendies |

| Code et nom de l'espèce | Principales caractéristiques | Etat de conservation à l'échelle biogéographique / sur le site Localisation sur le site Enjeux particuliers sur le site | Exemples d'incidences possibles d'un projet | Exemples de mesures pour éviter ou limiter les incidences d'un projet |
|-------------------------|--|---|---|---|
| | dessous (barré de lignes noires), masque moins net. Adeptes des milieux semi-ouverts : prairies et prés extensifs ponctués de buissons bas et d'arbres isolés (souvent épineux), clôtures barbelées | | <p>diminution des proies, des sites de nidification et d'alimentation</p> <p>Fragmentation des habitats suite au développement urbanistique et aux incendies</p> <p>Usage des pesticides</p> <p>Abandon des clôtures et destruction des épineux</p> | <p>Maintenir les haies et bosquets</p> <p>Proscrire</p> <p>Conserver des clôtures barbelées et des buissons épineux</p> |
| A379 Bruant ortolan | Passereau robuste (14-16,5 cm de long), à tête aplatie vert-olive (comme le cou et la poitrine) portant une longue moustache jaune soufre et un bec rose brunâtre conique, gorge jaune, ventre et flancs rose jaunâtre, dos brun-roux rayé de noir, ailes brun-noir avec des traits roussâtres et 2 fines barres transversales blanches, pattes roses ; femelle plus terne. Hôte des milieux secs à végétation rase alternant avec des arbres et buissons épars (perchoirs) : adrets rocailleux, landes ouvertes, vignobles, friches, cultures, pelouses et prairies parsemées de haies ou taillis, pierriers colonisés par les ligneux, jeunes garrigues, prés marécageux piquetés de saules, bouleaux et autres arbres, souvent près de zones humides. | / Espèce migratrice, à la fréquence inconnue | <p>Intensification de l'agriculture (développement des monocultures, destruction des haies...) ou au contraire déprise agricole (reboisement des friches et des landes), entraînant une diminution des sites de nidification et d'alimentation</p> <p>Fragmentation des habitats suite au développement urbanistique et aux incendies</p> <p>Chasse et dérangement dans les lieux de nidification</p> | <p>Maintenir la mosaïque d'habitats agricoles ouverts grâce à une agriculture traditionnelle (préservation des prairies de fauche, des zones herbeuses et des pâtures), à un contrôle du développement urbain et à la prévention des incendies</p> <p>Proscrire</p> |

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU DOCOB

ENJEUX GÉNÉRAUX DE PRÉSERVATION DU SITE

Le site se compose de gorges profondes aux versants forestiers abrupts et rocheux formant corniches, falaises et éboulis, abritant des pelouses et landes. Sur les plateaux, les zones cultivées alternent avec des vallées plus ou moins encaissées affluentes.

Ces caractéristiques rendent le site parmi les plus intéressants en Auvergne et en France pour la conservation des rapaces forestiers et rupestres (forte densité de Circaète Jean-le-Blanc et Faucon pèlerin, une des plus importantes populations d'Aigle botté et de Milan royal de la région). Les landes et milieux ouverts permettent la présence de nombreux Engoulevents, Alouettes lulu, Pies-grièches.

Le site constitue également une importante voie de migration pour les rapaces (Vautour percnoptère de façon occasionnelle), cigognes, pigeons et passereaux.

La grande majorité de ces espèces figure dans un état de conservation favorable ; cependant, certaines activités humaines peuvent impacter les populations d'oiseaux : sylviculture (risque ponctuel de perte de diversité des boisements), agriculture (risque de fermeture des milieux suite à la déprise, ou au contraire de drainage de prairies humides), activités de loisirs (dérangements pendant la période de reproduction des oiseaux rupestres notamment), infrastructures (création de nouvelles lignes électriques, éoliennes). Il faudra donc les accompagner pour qu'elles puissent se développer tout en préservant la richesse biologique et paysagère du site.

Les enjeux les plus forts résident dans : le maintien de la quiétude autour des nids de rapaces forestiers et rupestres de l'annexe I (restauration des populations de Milan royal et de Busard Saint-Martin notamment) ; le maintien des ressources alimentaires issues des milieux agropastoraux, et le maintien des landes.

PRINCIPALES ORIENTATIONS DE GESTION DU SITE

Maintenir la mosaïque paysagère et les milieux naturels à forte valeur pour les oiseaux :

- maintenir les éléments fixes du paysage (haies, murets, ripisylves...) ;
- maintenir les prairies riches en fleurs ;
- maintenir les forêts de pentes ;
- maintenir les milieux ouverts de pente (parcours, landes...) par le pastoralisme.



SITES INTERNET CONSULTABLES

Site internet du site Natura 2000 gorges de la Truyère :

<http://gorgesdelatruyere-cantal.n2000.fr/>

Site Natura 2000 de l'Etat :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000,2414-.html>

Rubrique Natura 2000 du site de la DREAL Auvergne :

<http://www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-r316.html>

Site des services de l'Etat du Cantal :

<http://www.cantal.gouv.fr>

SOURCES

Opérateur : LPO Auvergne

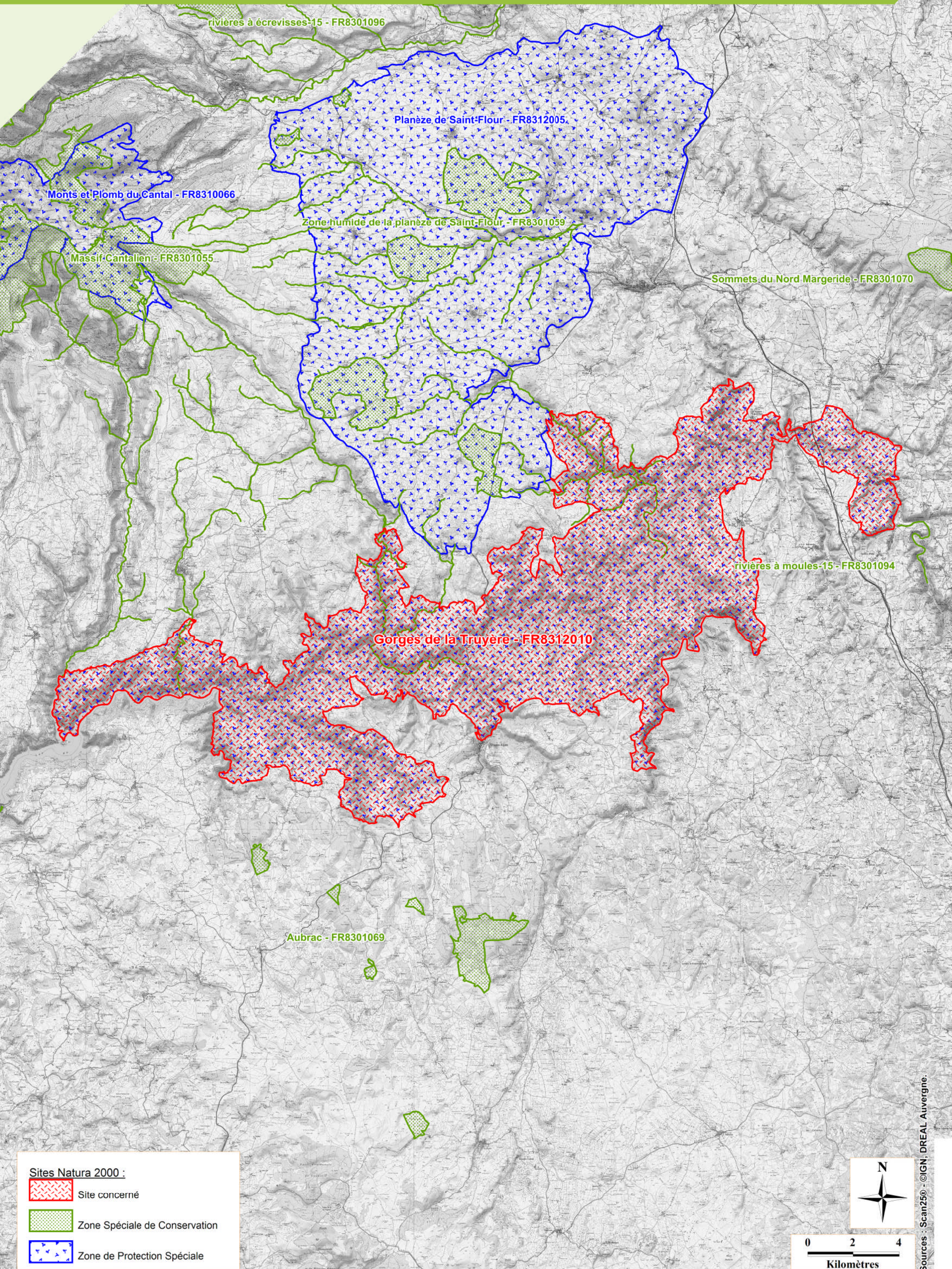
Document d'objectifs « Gorges de la Truyère - Site Natura 2000 « FR8312010 » »

Charte Natura 2000 « site FR8312010 « Gorges de la Truyère » »

Cahiers d'habitats « Oiseaux » (version provisoire)

Duquet, M., 1996. Inventaire de la faune de France. Nathan, MNHN, 416 p.





rivières à écrevisses-15 - FR8301096

Planèze de Saint-Flour - FR8312005

Monts et Plomb du Cantal - FR8310066

Zone humide de la planèze de Saint-Flour - FR8301059

Massif Cantalien - FR8301055




Sommets du Nord Margeride - FR8301070

rivières à moules-15 - FR8301094

Gorges de la Truyère - FR8312010

Aubrac - FR8301069

Sites Natura 2000 :

-  Site concerné
-  Zone Spéciale de Conservation
-  Zone de Protection Spéciale

